

## Table ronde de l'après-midi :

### «Quelle est l'opportunité de maintenir le cours de morale et les cours de religion et quel est l'avenir pour ces cours dits philosophiques ?»

Introduction : Ali Serghini

Roberto Galuccio nous fait l'amitié de nous exposer sa vision de l'avenir des cours dits philosophiques, et c'est avec plaisir que je lui cède la parole.

**Roberto Galuccio:** Administrateur délégué du CEPEONS

Je suis ici à dessein, parce que je pense qu'aborder le cours de morale c'est aussi important que d'aborder l'avenir de notre enseignement public. Je vais m'inscrire par rapport à la fonction que j'occupe actuellement en tant qu'Administrateur-délégué d'un réseau d'enseignement.

Le CEPEONS est une fédération de pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné. Autrement dit, moi en tant qu'administrateur-délégué, je n'ai le pouvoir que sur mon ASBL.

Je n'ai aucune autorité sur les différents PO qui composent notre réseau. A ce titre-là, je défendrai ardemment les intérêts de cet enseignement. Un enseignement public puisque le CP11 suppose que nos interlocuteurs sont du public et particulièrement les communes, les provinces et la COCOF en Région Bruxelloise. Nous avons une association sœur qui est le CECF qui est le Conseil d'Enseignement des Communes et des Provinces. Nous travaillons par niveau d'enseignement, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, sous forme des Hautes Ecoles ou encore des Ecoles Supérieures Artistiques, et l'enseignement de promotion sociale. Enfin, nous avons également les centres PMS, donc nous nous occupons aussi d'orientation. Cela représente 88 membres et nous sommes attentifs à percoler leur volonté tout en essayant d'avoir un fil conducteur : la défense de l'enseignement publique, même si nous sommes extrêmement morcelés.

En Communauté Française, il y a 4 réseaux d'enseignement et un PO qu'on confond toujours avec un réseau mais qui n'en n'est pas un : l'enseignement de la Communauté Française dont les patrons sont les ministres. Cela suppose qu'en concertation ou en négociation, nous sommes interlocuteurs privilégiés pour toutes les autorités publiques. Nous avons donc la chance de pouvoir intervenir dans de très nombreuses matières qui ont trait à l'enseignement en fonction des niveaux. Quand nous nous présentons, nous constatons malheureusement que notre avis n'est pas uniforme et nous avons toujours en face de nous, un réseau fort, le CEJEC, l'enseignement catholique.

On essaye de trouver vaguement un accord entre nous mais en réalité on est très souvent en concurrence, ce qui pose des problèmes et donc parfois à cause de ce manque de coordination entre nous, on est parfois déforçés en termes d'unité d'intention, unité de discours bien entendu.

Pour le cours de morale qui est l'objet de notre réunion, il faut savoir la Ministre M-D Simonet avait travaillé en 2 temps : un 1<sup>er</sup> où nous avons participé à la réflexion au fur et à mesure qu'elle rencontrait les interlocuteurs et en réunion du gouvernement, elle a ensuite lancé qu'elle voulait réformer les cours de morale et de religion.

Historique :

Il faut savoir que l'enseignement en Belgique et en Communauté Française mais en Flandre c'est exactement la même chose, l'enseignement est sous l'autorité du pilier chrétien. Il l'a été de tout temps. Quand on a donc mis en place le texte fondateur de la Belgique et donc la Constitution, dans

l'article 17 devenu l'article 24, garantissant la liberté d'enseignement, c'était pour favoriser l'enseignement catholique. C'était le pilier majoritaire le plus fort. Et c'est encore ainsi.

Ce n'est pas pour rien que le cours de morale s'appelle « morale non confessionnelle », c'est pour l'opposer à tous les cours de religion qui sont structurés, organisés, sans doute protégés par le pilier chrétien. Il y a néanmoins une communauté laïque à laquelle il a fallu s'attacher parce que, de temps en temps, elle montre les dents ! On a donc bien voulu faire l'effort de créer ce cours de morale non confessionnel.

Mais cette opposition n'est pas anodine. C'est une opposition qui a un caractère politique très clairement établi et qui suppose bien qu'on ne fait pas de la laïcité à travers le cours de morale. On a un autre texte fondateur, le décret missions et ses objectifs fondamentaux qui permettent de créer cette ouverture et de jouer sur le libre examen et la liberté de conscience.

Donc, quand Mme M-D Simonet lance cette proposition, on a été surpris qu'une Ministre de sensibilité chrétienne s'intéresse à un cours de morale non confessionnelle associé au cours philosophique pour créer un tronc commun philosophique. Très vite, nous y avons vu un piège, une façon de préserver la structure de ces cours-là de façon presque ferme et définitive. Cela voulait donc dire aussi bloquer le débat en terme politique. L'Article 24 de la Constitution nous « enquinaise » par rapport au décret inscription et la mixité de l'enseignement ...mais il est difficilement modifiable et c'est tabou ! Il y a un équivalent dans la loi du Pacte Scolaire également tabou. Le jour où ces 2 verrous sauteront, enseignement public et privé seront enfin au même niveau.

Selon les PO, les cours de morale et de religion sont souvent de l'ordre du bricolage pédagogique.

Parce qu'il faut mettre, pour un cours de deux heures semaine, un nombre impressionnant d'enseignants. Alors quand on parlait de normes, tout à l'heure, il faut évidemment voir combien d'élèves par enseignant cela suppose, il y a parfois des victimes qui ont des classes avec 20, 30 élèves et à côté de ça un professeur n'a que 2, 3 élèves. Alors c'est du bricolage il faut le reconnaître !

Notons que certains cours se retrouvent entre l'heure du midi, on fait pour le mieux et... parce qu'il faut répondre à l'obligation que les parents expriment en début d'année.

A propos de la proposition de M D Simonet, nous avons remis une petite note très courte signalant que nous y sommes opposés, non pour le fond mais dans la forme dont elle veut réformer les cours « philosophiques ». S'en est suivi un bureau pédagogique qui a confirmé notre note et un bureau politique a signalé que cette proposition de réformer les cours philosophiques s'appuyait sur un mémorandum intéressant, le dépôt d'un « référentiel » de compétences comportant plusieurs parties propres à chaque culte et une partie transversale commune à l'ensemble des cours philosophiques mais que cela contourne la loi du Pacte Scolaire qui garantit la liberté de choix des parents, des enseignements religieux ainsi que le décret missions. Le texte proposant de rédiger deux nomenclatures distinctes par culte avec une partie commune qui comporterait le questionnement philosophique, le dialogue interconvictionnel, l'éducation à une citoyenneté active. Cette proposition nécessiterait la réforme du service de l'inspection pour y instaurer un cadre de personnel de l'inspection inter réseaux des cours philosophiques pour l'enseignement subventionné ainsi qu'un « modèle de rapports ».

Notre avis rappelle que la formation religieuse doit se maintenir dans la sphère privée et rester une affaire personnelle, la réforme proposée expose à des confusions et à des amalgames. Instaurer un socle commun et un dialogue interconvictionnel, c'est créer une ambiguïté entre le cours de morale et les cours de religion qui ont un objectif différent. Proposer pareille mesure, c'est supposer que les cours philosophiques ne feront jamais place à un cours de philosophie, la matière sera abordée donc lors d'un bureau politique.

Ali Serghini : Merci Roberto.

Je passe tout de suite la parole à **Bernadette Rasquin**, Présidente du Centre d'Action Laïque de la Province de Liège et ex-Directrice générale adjointe de l'Enseignement de la Province de Liège et à **Benoît Van der Meerschen**, Directeur de la Cellule Etude & Stratégie, Centre d'Action Laïque,

**Bernadette Rasquin** : Nous avons nos arrangements et je laisse tout ce qui concerne la laïcité à Benoît. **Patricia Paternoster** et moi, avons construit notre intervention mais nous avons décidé de tout ramasser parce que beaucoup de choses ont déjà été dites, pratiquement tout et que ce qui nous paraît intéressant, ce en quoi je partage mon intervention avec Benoît, c'est de vous parler du Conseil Supérieur des Cours Philosophiques, le tronc commun est une pseudo-émanation du Conseil Supérieur des Cours Philosophiques dont nous sommes membres, moi pour le CEPEONS et Benoît pour le CAL.

C'est un décret qui a instauré ce Conseil Consultatif Supérieur des Cours Philosophiques en juin 2005. Ses 7 missions :

- formuler d'initiative ou à la demande du ministre concerné du gouvernement ou du parlement de la Communauté française tout avis et proposition sur la politique générale en matière de cours philosophiques ainsi que sur la promotion de ces cours.
- formuler un avis préalable à l'adoption de toute disposition décrétole ou réglementaire touchant l'organisation et le subventionnement des cours philosophiques.
- formuler toute proposition relative aux opportunités d'échanges de savoirs et de pratiques entre les différents cours philosophiques.
- formuler dans le respect des spécificités de chacun et dans le cas du décret missions toute proposition susceptible pardon d'encourager le dialogue entre les différentes religions reconnues et le cours de morale non confessionnelle et de promouvoir les valeurs communes.
- formuler conformément au décret tout avis sur l'organisation d'activités organisées conjointement par les différents cours philosophiques autour de thèmes fixés par le conseil.
- formuler tout avis sur la présence d'initiations à la démarche philosophique et sur l'introduction d'éléments de philosophie et d'histoire comparées des religions dans chacun des cours philosophique.
- d'établir annuellement un rapport d'activités sur le fonctionnement et l'organisation des cours philosophiques dans chacun des réseaux.

Qui le compose ? Je vous renvoie au décret que vous trouverez sur le site du Moniteur Belge.

Mais un petit comptage fait apparaître qu'il y a 14 représentants du monde religieux, 10 représentants laïcs, 6 représentants de la Communauté française liés plutôt à l'administration, 3 représentants du Cabinet du ministre en fonction. Parce que nous en avons eu 3 depuis sa création dont Monsieur Christian Dupont ici présent.

Et aussi 6 représentants du syndicat : 2 pour la CSC, 2 pour la CGSP et 2 pour le SLFP.

Ce conseil a élaboré un mémorandum en 2009 qui avait été déposé à l'époque et dans lequel il y avait 6 points essentiels :

- le maintien de 2 heures de cours hebdomadaires, de cours philosophiques. C'était donc tout au début. On a mis deux ans à élaborer ce mémorandum.
- ajout éventuel d'une heure de cours hebdomadaires complémentaires de philosophie.
- développement du questionnement philosophique,
- mise en place d'un référentiel propre à chacun des cours philosophiques. Je vais lire ce qui le concerne parce que c'est un point important aujourd'hui. Le mémorandum soutiendra la mise en place d'un référentiel parcours philosophique ainsi que celle d'un référentiel commun à déposer par les autorités religieuses à côté des programmes. Il en manque des programmes, je l'ai dit tout à l'heure. Ces référentiels permettraient de montrer que l'ensemble des cours philosophique œuvre dans une même

direction en adéquation avec le décret missions. Le référentiel commun pourrait servir à l'organisation d'activités communes.

- amélioration de la formation initiale et continuée des enseignants. C'est un aspect qui est vraiment très demandé notamment par tous les membres qui représentent des cours de religion. Parce qu'évidemment il y a un enjeu financier important. Reconnaître la formation signifie le subventionnement de la formation qui actuellement ne l'est pas.
- mise en place d'une formation « français cours philosophiques ». Bon c'est-à-dire il existe français morale. Voilà mais ça c'est un point qui n'a pas encore été examiné.

Je pense que **Monsieur Dupont** parlera du référentiel tout à l'heure aussi. **Pierre Spehl** ici présent pour la FAPEO et comme président du CEDEP, a donc fait la publication que vous avez pu lire dans la presse et où il propose de rendre facultatifs les cours dits philosophiques.

Je rappellerai au passage, ça me paraît important puisque Entrevue a un rôle important aujourd'hui dans notre réunion, que le numéro 50 de juin 2001 d'Entrevue était consacré exactement à la même question, avec déjà des articles qui ont conservé toute leur actualité et notamment un article de Jérôme Sohier, Maître de conférence à l'ULB à l'époque. Il explique qu'il y a la possibilité de dispense des cours philosophiques à l'initiative des régions qui les organisent, ce qui explique qu'en Flandre, ce système de dispense des cours philosophiques existe. Je vous renvoie à l'article c'est plus simple (Numéro 50 Entrevue.).

<http://www.entre-vues.net/LinkClick.aspx?fileticket=6RpEmXC5ze4%3d&tabid=622>

Pour le Conseil Supérieur des Cours Philosophiques, son règlement d'ordre intérieur implique qu'un tiers des membres soit présent. Il est composé d'un bureau et que dans ce bureau il y a une rotation pour la présidence entre les différents cours philosophiques. Je ne suis pas au bureau, je suis déléguée des réseaux d'enseignement. Le bureau présente des notes à l'assemblée ou présente des demandes venant du ministre en fonction, le Conseil Consultatif en discute et essaye de répondre. Parfois on a le sentiment qu'il y a des convergences entre ce qui est demandé et ce qu'on attend, sans doute, elles résultent du jeu politique et c'est normal. Je ne vais pas aller plus loin dans ce que j'avais prévu parce que je recouperais tout ce qui a été dit ce matin. Je préfère répondre à des questions qui seraient posées par la suite.

Je donne la parole maintenant à Benoît.

**Benoît Van der Meerschen:** Merci Ali, Bernadette et bonjour à toutes et à tous. Merci aussi pour cette invitation. C'est un peu compliqué évidemment de parler après de nombreuses interventions et pas mal de choses ont pu être déjà dites. On a insisté sur les principaux problèmes qui découlent de cette proposition de Marie-Dominique Simonet.

Vous me permettez quelques remarques très ponctuelles sur le fonctionnement de ce Conseil Consultatif Supérieur des Cours Philosophiques.

Je voudrais ramener les choses dans un ensemble. Si à un moment donné l'association pour laquelle je travaille et je milite en même temps, le CAL mais le CEDEP de manière plus large qui est quand même un regroupement de pas mal d'associations, décide de travailler sur le cours de morale qui est une pièce dans un ensemble de revendications beaucoup plus vastes relatives à l'organisation de notre enseignement en Belgique.

On est convaincus que l'enseignement est un droit fondamental, c'est aussi un devoir. Aux pouvoirs publics de respecter ce droit et d'assurer un enseignement de qualité à tous. A ce titre il y a évidemment ce dont nous rêvons tous, un enseignement qui ne se contente pas de dispenser des savoirs mais qui apprend aussi à apprendre, qui apprend à penser, qui va un cran plus loin, qui met en

avant des valeurs comme l'autonomie, la liberté, la responsabilité. Bref qui aide à la construction des personnes, des citoyens en devenir dotés d'un certain esprit critique et d'une capacité de révolte en se basant sur le principe du libre examen.

Un principe du libre examen c'est un droit, cette liberté de conscience absolue c'est aussi un devoir. Un devoir de pouvoir aussi remettre en cause nous-mêmes nos propres certitudes, nos préjugés. Le principe du libre examen nous oblige à nous regarder dans le miroir.

Je trouve que dans le monde laïque, on est effectivement dans un territoire favorable. J'ai entendu parler des intégrismes religieux c'est clair qu'il ne faut pas les nier, certainement pas. Il ne faut pas les réduire non plus à une religion. Moi les églises du réveil me font aussi très peur. Au niveau européen l'islam on n'en parle pas, c'est le Vatican. Je pense qu'il faut aussi réussir à ne pas se focaliser non plus sur un « adversaire ». Je pense que là il y a aussi une instrumentalisation politique qui me fait peur. Et j'ajouterais que la référence à Cl. Moniquet, attention à cette question d'intégrisme, d'insécurité, il y a des personnes qui en vivent grassement, qui ont tout intérêt à continuer à perpétuer un tel discours !

Et cela ne concerne pas uniquement la lutte contre le terrorisme et M. Moniquet, rappelez-vous quand la Ministre de l'Intérieur, Mme Turtelboom, dans une conférence de presse à Gand en 2010, demandait aux professeurs, aux éducateurs de clubs sportifs de prévenir la police dès qu'ils voyaient un changement de comportement chez des adolescents qu'ils avaient sous leur garde afin de prévenir le radicalisme. Le radicalisme c'est le nouveau mot à la mode, l'antichambre du terrorisme ! Mais, un professeur ou un éducateur n'a pas à être un indicateur !

Chacun, dans sa sphère privée, a droit à sa liberté religieuse, c'est un droit fondamental, mais cette question à l'école est rude ! C'est le dernier endroit où on demande quand on arrive, de devoir s'identifier religieusement ! Vous faites ça sur le lieu de travail et vous entendrez le tôle ! Mais à l'école ça paraît normal.

Quand on parle de tronc commun par rapport à des personnes qui, je l'avoue font parfois du prosélytisme, l'idée que chacun arrivera à avoir ce recul, à se déconcentrer d'une certaine manière, ça suscite des doutes et, je vous avoue qu'à force de côtoyer ce Conseil Consultatif des Cours Philosophiques, je suis encore plus inquiet, je n'imaginais pas que c'était ainsi, c'est figé, c'est bloqué, c'est agressif ! Vous avez un président de séance qui vous dit, criant presque : « Vous êtes la minorité, vous, le camp laïque ». Ça fait un petit peu peur. Parmi eux, quelques uns sont des naïfs ou des très maladroits qui n'hésitent pas à reconnaître que le but de leur cours de religion est clairement de faire du prosélytisme.

Je passerai sur les exemples mais partant de l'idée de M-D Simonet et de la note qui a été envoyée à l'ensemble des acteurs, je trouve qu'il y a différents points sur lesquels il est utile de ré-insister, d'autant plus que c'est perçu par les différents chefs de cultes au sein du Conseil comme déjà une véritable concession : « On vous donne un tronc commun, de quoi venez-vous vous plaindre, vous osez contester cela, alors que nous on est déjà en train de vous faire une gigantesque fleur » !

Alors abordons la question référentielle, nomenclature. Il paraît que ça ne doit pas passer au parlement. C'est magnifique dans une démocratie ! On évite le parlement mais on laisse des chefs de cultes discuter de philosophie, cherchez à comprendre ! Quand on discute, les activités communes ? Zéro ! On parle peut-être 2 ou 3 fois par an d'aller tous ensemble visiter une mosquée sous l'autorité du prof de religion islamique, d'aller au Centre d'Action Laïque sous l'autorité du prof de morale !

Matériellement, comment avoir des classes assez importantes pour accueillir des élèves de tous les cours ?

La question des titres reste aussi absolument essentielle. J'ai bien entendu ce que disait notre ami ixellois qui aime bien la philosophie pour enfants. Je crois, malgré tout, qu'on ne s'improvise pas prof de philo. Si on a un diplôme, si on a suivi une formation, ce n'est pas non plus pour des prunes, il n'y a pas à dévaloriser ce qui est un enseignement qui est sanctionné à un moment donné par un titre. Et donc

laisser tout le monde donner n'importe quoi, je trouve que là il y a clairement un danger. Alors on me dit : « Attention ce n'est pas de la philo, c'est un questionnement philosophique, attention ne faites pas peur à ces personnes qui ont un emploi, il y a moyen par des formations continuées ». Je demande que quelqu'un de capable enseigne une matière de qualité à nos enfants.

Il reste la question du contrôle. Le prof de religion catholique, islamique ou autre donne son tronc commun et qui le contrôle ? L'inspection de son cours de religion ? Quelles possibilités d'aller voir si oui effectivement on part d'une dynamique de questionnements philosophiques, de démarches d'éducation à la citoyenneté ? Pire, quand on discute simplement pour ces référentiels, nomenclatures ou que sais-je de le faire agréer par l'administration de la Communauté française via une commission de pilotage, ils sont déjà en train de dire : « Quoi vous voulez vous immiscer dans le contenu de notre cours, mais vous ne pouvez pas. C'est notre liberté religieuse ». Donc là moi je dis vraiment « danger » !

Je me réjouis vraiment que le CEDEP ait pu prendre cette position hier de la suppression du caractère obligatoire des cours dits philosophiques. Alors c'est peut-être du cynisme, de la stratégie, j'ai entendu les mots ce matin, mais ne perdons pas de vue qu'on est dans un groupe très large au CEDEP où on a par exemple la CGSP, des affiliés professeurs de morale qui peuvent être inquiets. C'est quand même un gigantesque pas en avant pour pas mal de ces associations d'avoir pu prendre cette position. Je vous avoue à titre à la fois personnel mais aussi maintenant tout à fait dans mon rôle de représentant du Centre d'Action Laïque, nous on voudrait carrément en arriver à la suppression de ces cours en se disant qu'il y a moyen de donner quelque chose de bien plus intelligent que de les donner dans le cadre de cours de religion. Et ça c'est peut-être à ce moment-là encore un peu d'utopie. Moi je reste persuadé que l'utopie est un moteur de progrès. Après tout n'est-ce pas Achille Chavée qui disait « Que nous devons apprendre à nous conduire comme des apaches pour ne pas avoir à marcher en file indienne ». C'est tout ce que je conseille à notre école, je vous remercie.

Ali Serghini : Je te remercie. Tout ça est très fertile en questionnements pour tout à l'heure. Sans plus tarder, accueillons Christian Dupont. homme de terrain puisqu'il a été enseignant, il est bourgmestre, je le dis à dessein parce que vous savez à quel point l'enseignement dans les communes est concerné, Christian est Député de la Communauté Française depuis longtemps, c'est l'un des meilleurs connaisseurs du monde de l'Education au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a été notre ministre de l'Education. Aujourd'hui, il est membre de la Commission de l'Education au sein du Parlement de la Fédération, son apport est toujours est judicieux.

#### **Christian Dupont :**

Merci Ali, merci à vous de m'avoir invité.

Je vais essayer de répondre à la question d'un cours commun, une bonne idée ? Une avancée ? Un effet d'annonce ? Une proposition réaliste ?

Petite précaution oratoire, je m'exprime en mon nom personnel et pas au nom du parti. Même si je sais que ma commission IEV de mon parti s'est penchée sur le sujet qu'elle a émis un avis qui n'est pas tout à fait contraire au mien.

Je voudrais vous dire combien moi je suis un chaud partisan du cours de philosophie à l'école.

- Je pense que c'est une banalité de dire que nos enfants, dès le plus jeune âge, sont ciblés par la publicité qui veut leur faire acquérir des comportements tout court, des comportements de consommation qui font d'eux, un peu, les centres du monde, qui font d'eux, un peu, des enfants rois, qui montrent d'eux une image de ceux qui ont droit à tout.

- De son côté la presse, parlée, télévisée vit dans la tyrannie de l'instant, la tyrannie du scoop, de l'exclusivité. Le nombre d'informations auxquelles nous sommes soumis, jeunes et moins jeunes est considérable. Il y a un « bruit médiatique » énorme. Jean-Paul Philippot, en commission du parlement, nous disait que l'humanité a créé plus d'informations en 2 ans que pendant toute son histoire ! Qu'en 60 secondes, il y a 694.000 recherches sur Google, 50 nouveaux articles écrits, 600 tweets d'information lancés...

- Nous sommes tous confrontés à devoir trouver notre chemin de citoyen dans ce monde, qui bruit de rumeurs, d'informations non vérifiées, non certifiées et donc, on a bien besoin d'avoir des jeunes, des citoyens formés à réfléchir, à argumenter, à discuter, à contester, à se contester eux-mêmes, à convaincre, à se laisser convaincre....

Je pense vraiment que le cours de philosophie est le lieu idéal, c'est la méthode pour trouver un chemin, dans ce monde terriblement redoutable et dans lequel on est manipulés ! Vous l'avez remarqué comme moi, tout le monde a maintenant un chargé de communication : Fluxys, Belgacom, SNCB, Tec, Stib, etc... Il y a au moins 10 ans, Hasquin avait lancé l'idée d'un cours de philosophie à l'école, croyant naïvement que ça allait se réaliser aisément ! Dès l'entame, on ne tombe pas d'accord ni sur le titre, ni sur la fréquence. Discuté au parlement, les partis (MR, ECOLO, CDH) sont divisés, le PS par ma voix dit : l'éducation religieuse devrait être terminée dans les 2 dernières années du secondaire, on pourrait la remplacer par un cours de philosophie ». Mais la Constitution existe et donc le Conseil Supérieur des Cours Philosophiques a été créé, je n'en dirai pas du bien et veuillez m'en excuser ! A chaque occasion R. Miller rappelle le sujet et récidive avec mon successeur qui a demandé l'avis du Conseil Supérieur des Cours Philosophiques. Pour moi, cela revient à demander à Belgacom de juger le réseau de Mobistar. M. Van der Meerschen a bien dit, pour ceux d'entre vous qui y êtes, que vous êtes minoritaires, donc la messe est dite ! Il est classé parmi les 20 personnalités les plus importantes du monde catholique, le président est un inspecteur de religion, M. Desmet, que je connais bien (il est 20<sup>ième</sup> dans le classement, 1 place après Benoit XVI) !

Que dit le Conseil Supérieur ? Il met en cause la création de ce cours parce qu'il y a des implications budgétaires et qu'on manque de précisions sur les modalités d'application. Que les cours philosophiques doivent être considérés comme les autres cours et doivent être dotés de référentiels de compétences ce qui permettra une meilleure formation et de mieux réaliser l'inspection de ces cours et la formation continue. Je suis assez d'accord avec ça. Et dans ces référentiels il y aurait une partie commune pour laquelle on identifie trois axes :

- le questionnement philosophique,
- le dialogue interconvictionnel,
- l'éducation à la citoyenneté active.

Chaque fois que ce débat revient au parlement, le débat dérange ! Je sens les professeurs de cours philosophiques, singulièrement les professeurs des cours de religion, un peu coincés dans leur costume. Ils veulent étendre leurs missions et sortir de leur champ de compétences, retrouver une espèce de légitimité nouvelle parce que même les parents ils se disent : « Mais, est-ce qu'il n'y a pas autre chose à enseigner à nos enfants à partir de 16 ans ou 15 ans ou même 12 ans » ?

Tout cela est à l'origine de la proposition de la ministre Simonet, est-ce une bonne proposition claire, transparente, réaliste, respectueuse de la sphère publique ou de la sphère privée ou est-elle, au contraire, alambiquée, improvisée, juridiquement fragile ?

Ma réponse tient dans quelques objections :

La mission constitutionnelle celle que depuis 1830 on confie aux cours de religion : enseigner la religion et rien d'autre. Le Conseil d'Etat l'a d'ailleurs confirmé ( : « Oui votre mission c'est d'enseigner la religion et de faire des heures de religion »).

Donc le premier obstacle c'est un obstacle juridique.

1/ A supposer que les chefs de cultes puissent se mettre d'accord sur cette partie du tronc commun, j'ai du mal personnellement, mais je parle bien à titre personnel, à admettre que les cours de religion prétendent peu ou prou remplacer le cours de philosophie. Et j'ai encore plus de mal, lorsque je lis qu'ils se sont mis d'accord pour considérer la philosophie comme méthode de pensée, comme apprentissage du dialogue.

Voir la philosophie, ainsi définie par les chefs de cultes et les autres, et considérée comme une annexe de la religion ! Je ne sais pas dans quel monde on vit ! Est-ce que nous sommes dans un grand moment de la pensée où l'histoire retiendra que ceci s'est passé chez nous en 2012 et non dans une théocratie lointaine et perdue dans le temps ?

2/ On ne peut pas admettre que les cours philosophiques comptent en annexe l'éducation à la citoyenneté ! L'éducation à la citoyenneté est organisée par un décret qui est le résultat d'une déclaration gouvernementale et qui fait l'objet d'une publication : « Etre et devenir citoyen ».

Elle porte sur une série de domaines importants comme l'organisation des institutions belges et européennes, les pouvoirs définis par la constitution, le système judiciaire, le financement des pouvoirs publics, les droits de l'homme et les libertés des citoyens, le droit international humanitaire, la protection sociale, le journalisme, le développement durable. Les contributeurs sont Mario Othello, Marc Uyttendael, Jean-Jacques Jespers, Jean-Paul Scholsens, Christian Panier, Pierre-Paul Mater, Edouard Delruelle, Marcel Matelot etc., etc. Donc on a à faire à un ouvrage extrêmement sérieux qui, je croyais, a été publié à la fin de ma période. Il devait être accompagné d'outils pédagogiques et il devait être actualisé. Quand on me parle de citoyenneté, je me dis : « Bonheur, on va nous offrir des outils pédagogiques et actualiser cet outil remarquable mais un peu compliqué ».

Au lieu de cela, on dit qu'il y aura des morceaux de cours de citoyenneté qui seront débités dans les cours philosophiques ! Si d'un côté je trouve que le pluralisme, la rigueur scientifique des mêmes contenus est un avantage, de l'autre côté, même si il y a de la bonne volonté, je crains qu'il n'y ait de l'improvisation et le risque énorme

- de voir s'effacer la différence entre le citoyen et le croyant,

- de voir s'installer la confusion entre la sphère publique et la sphère privée.

Donc moi je ne vois pas comment l'éducation à la citoyenneté, parce que je crains que ce ne soit ça devienne l'apanage des cours de religion. Que les cours de religion fassent de la citoyenneté, c'est leur droit, c'est leur responsabilité et c'est tant mieux. Mais il ne faudrait pas qu'ils s'arrogent cette légitimité-là !

3/ Sur le troisième axe qui est le dialogue interconfessionnel, c'est très bien que les professeurs de religion ensemble fassent des choses en commun, vendent des bougies Amnesty International, visitent des mosquées ou des églises pourquoi pas. Rien ne les empêche déjà de le faire, c'est permis dans le décret missions. Donc il est inutile de légiférer. Je passe allègrement sur l'argument du Conseil d'Etat qui dit que le nombre d'heures dévolues à chaque cours doit être respecté et qui précise que la partie de la nomenclature commune doit rester partie du cours. On est tout le temps dans le grand écart avec cette note d'orientation mais sur le troisième axe, nul besoin de légiférer. Légiférer sur le premier et le deuxième axe est dangereux, sur le troisième nul besoin !

Encore 2 remarques :

A très juste titre Benoît Van der Meerchen a parlé de la question des titres et du contrôle. N'importe qui ne peut enseigner des matières aussi sensibles, il l'a dit bien mieux que moi.



Un petit mot sur le fait que les cours de religion veulent un référentiel de compétences parce qu'ils veulent être considérés comme les autres cours. Très bien. Sauf qu'immédiatement et dans la foulée on nous dit : « Attention ce référentiel ne peut pas s'appeler référentiel parce que si c'est un référentiel, il faudra que le parlement donne son avis dessus », ce sera donc être une nomenclature. Et la nomenclature, la commission de pilotage, qui n'est absolument pas habilitée à faire ça, en prendra acte. Je trouve également éminemment curieux que l'autorité politique soit amenée à prendre acte simplement de ce que les autorités religieuses ont décidé, ces dernières ont compétence pour organiser les cours de religion et le politique n'a ni à s'en occuper, ni même à en prendre acte.

Admettre cela ne me paraît pas très judicieux et je pense que nous n'avons pas à légiférer là-dessus. On nous rappelle que si le parlement n'a pas à décider c'est parce qu'il y a une séparation entre l'église et l'Etat. Si il y a une séparation, on ne prend pas acte non plus et c'est comme ça ! Les choses sont ce qu'elles sont.

Tout cela est dangereux, hasardeux, périlleux. Je trouve que ça ne tient pas la route juridiquement, ça flirte avec la liberté des chefs de cultes d'organiser l'enseignement religieux puisque quelque part on dirait qu'on devrait acter. Mais ça enfreint surtout et, c'est le vrai danger, la capacité qu'a l'autorité publique d'organiser des cours là où elle est pleinement compétente, c'est-à-dire notamment en matière de philosophie et de citoyenneté. Pour moi, je m'excuse d'être aussi radical, nous n'avons pas à entrer dans ce jeu-là et certainement pas maintenant. Donc le débat je vous l'ai dit est difficile, il divise beaucoup plus qu'il ne rassemble. Mais dans les consultations que nous avons faites au sujet de l'avenir du réseau de la Communauté Française nous avons entendu nos amis flamands du Go qui nous ont dit : « Nous réfléchissons, en Flandre on réfléchit à remplacer les cours philosophiques par autre chose ». J'ai demandé : « Mais on a la constitution ». « Oui mais bon ».... Voilà donc en Flandre on est prêts à évoluer je ne sais pas comment.

Pour conclure : je trouve que cette note d'orientation et ces propositions ont un air sympa et bien gentil mais elles comportent des implications avec lesquelles je ne peux marquer mon accord parce que je suis personnellement un vrai partisan de la séparation de l'église et de l'Etat de la sphère privée et de la sphère publique. Je pense que il y a une tentative des cours de religion d'accroître leur champ d'activité pour augmenter, pour se donner une espèce de nouvelle légitimité, conscients qu'ils sont un peu mis en cause ! Je trouve que la réponse qui est donnée dans cette note d'orientation est une réponse un peu facile, improvisée à une vraie question à laquelle on ne répond pas. Je vous remercie.

Ali Serghini : Merci **Christian**.

## **Débat :**

Ali Serghini :

Question technique mais qui m'inquiète : le glissement du programme référentiel vers la nomenclature ! Nous savons que les programmes sont soumis à l'approbation des autorités, les référentiels, en ce qui concerne les cours philosophiques ont été élaborés ou sont en cours de l'être, ceux pour les cultes désignent ce qu'ils veulent mais pour le cours de morale, c'est la commission de pilotage qui les a désignés, enfin je suppose. Le glissement de terminologie entraîne qu'il n'y a plus d'approbation des autorités publiques et sans ce contrôle, il pourrait y avoir n'importe quoi dans ces nomenclatures, donc des risques de dérives... Cela m'inquiète très fort car on sent très bien la volonté du cabinet Simonet d'aboutir avant la fin de la mandature, par tous les moyens qui existent !

**Benoît :**

Vous avez raison ! La commission de pilotage s'occupe de l'enseignement mais ce n'est pas elle qui organise le travail pédagogique. Donc les demandes émanent de la commission de pilotage mais elles arrivent aux réseaux et ce sont eux qui travaillent sur les nomenclatures ! Il y a donc un piège dans lequel nous ne voulons pas tomber ! Nous, au cours de morale, nous travaillons de façon pédagogique, chacun a ses sensibilités mais le programme est reconnu par la commission de pilotage de la Communauté Française et donc, par le gouvernement. Il existe donc un réel risque de voir des cours de morale « religieux » orientés dans un sens qui arrange les différents cultes. C'est à dessein qu'on a appelé le cours de morale non confessionnel, dans la manière dont pédagogiquement on doit concevoir ce cours, on est presque dans un décalque des cours religieux dans l'esprit politique des initiateurs évidemment ! Il faut lutter contre cela ! Il faut reconnaître qu'il y a une autonomie des PO par rapport aux projets pédagogiques et la manière dont ils conçoivent le programme pédagogique. Donc, ils peuvent introduire des projets, c'est ce qu'ils font ! Cela va tellement loin qu'on assiste parfois à un dialogue interconvictionnel qui existe déjà sur le terrain. Je parlais du bricolage tout à l'heure mais, quand on énormément d'élèves et qu'on veut les rassembler pour regarder la même émission et qu'on ne fait rien ensuite, c'est un exemple de perte de valeurs mais aussi d'intérêt par rapport aux cours. Et cela se passe, je n'invente rien !

**Bernadette :**

Juste une précision : Nous avons dénoncé cette manœuvre au Conseil Supérieur des Cours Philosophiques. Mes collègues et moi avons clairement dit que nous ne voulions pas de cette nomenclature qui permet de détourner la loi, nous ne l'acceptons pas et que s'il y a des référentiels, cela ne posera aucun problème pour le cours de morale mais c'est encore flou et on en est loin !

**Christian :**

A propos des cours de religion, la liberté de religion prime donc l'autorité publique n'a pas à s'en occuper ! Ils sont libres et autonomes et pas question de nous faire entrer dans ce débat ! Pour les cours de morale, nous parlons vraiment de référentiels qui pourront être adoptés par le parlement. Pas question de confondre ces notions aussi essentielles !

A propos des nomenclatures, si on les définit comme la ministre l'entend, en parlant de socle de compétence, et surtout, de compétences terminales, cela veut dire de pouvoir les vérifier. Cela n'a aucun sens pour un cours de religion, le directeur général de l'enseignement catholique le rappelle bien, « Veille toujours à évangéliser », tout est dit !

Ali Serghini : Merci, la parole revient à la salle !

**Pierre Spehl :**

Je voudrais revenir un petit moment sur le Conseil Consultatif Supérieur des Cours philosophiques. Il est critiqué à juste titre mais qui est responsable ? C'est quand même le décideur politique qui l'a créé et la composition initiale du conseil a été l'origine de toutes les dérives que nous connaissons aujourd'hui. Pourquoi la FAPEO a-t-elle eu droit à 3 sièges ? Peu importe... le monde laïque est minorisé et la seule manière d'être respecté, c'est par des notes de minorités, à un point tel que malgré des demandes de corrections de PV, nous n'arrivons même pas à obtenir la simple restitution de ce que nous disons en séance ! Donc, oui, ce conseil est piloté et, au plus vite il disparaîtra, au mieux ce sera ! Un élément complémentaire : dans ce conseil, les PO de l'enseignement officiel sont représentés par 4 personnes, 2 pour la Communauté Française et 2 pour le CPEONS et le CECP, or ce conseil est destiné à faire des propositions de réorganisation, de réforme dans les réseaux de l'enseignement officiel et les

responsables sont ultra-minorités. Voilà pourquoi je plaide pour la suppression pure et simple de ce conseil !

Qu'est-ce que le CEDEP ? C'est une plateforme qui a été créée pour organiser le dialogue parmi les différentes associations qui soutiennent l'enseignement officiel, tout est expliqué ici : [www.cedep.be](http://www.cedep.be) , Vous y trouverez ce que Benoît a expliqué. Le CEDEP regroupe 12 associations et il ne s'exprime que s'il y a unanimité ce qui, d'expérience, est une force.

**Murielle** : Professeuse de morale à Schaerbeek.

Je regrette qu'il n'y ait pas de représentants religieux. Je rappelle l'importance de la liberté de religion, que l'Etat ne s'en mêle pas mais demande si en l'absence de religion à l'école, la liberté de culte est-elle bafouée ? Donc, ok la liberté religieuse dans l'enseignement mais n'est-ce pas une manière de profiter des deniers de l'Etat et de profiter d'une légitimité pour dispenser un prosélytisme où on peut faire passer comme vraies des choses qui ne sont que des opinions.

Je suis pour la suppression de ces cours philosophiques mais j'ai des collègues qui me disent que certains discours religieux sont catastrophiques et quand les enfants peuvent entendre quelqu'un de plus modéré, cela a du bon ! Mais, est-ce à l'école que cela doit se faire ? Je n'en suis pas persuadée !

Est-ce que je peux poser une question ?

Je voudrais connaître le sentiment des intervenants, la question est-elle philosophique ou politique ?

Je pense qu'elle est essentiellement politique ! Nous sommes dans une société où le religieux

prédomine en tout ! Il n'y a pas si longtemps, on obligeait les enfants à suivre les cours de religion !

Nous devons nous battre pour le maintien de l'enseignement public, laïque, garant de la séparation entre le religieux et le laïc. Actuellement, on assiste à la naissance d'écoles nouvelles qui réclament un subventionnement et qui ont un caractère philosophique orienté. Je préside le Conseil Général de l'Enseignement Secondaire. On a assisté à la naissance de 2 écoles protestantes qui ont pignon sur rue (1 à Bruxelles et 1 dans le Hainaut). Nous avons reçu 2 demandes pour des écoles islamiques.

L'enseignement privé non confessionnel a bien compris le débat : quand il ouvre une école, il organise un cours de morale non confessionnelle pour faire de la ségrégation, pas pour aborder des matières philosophiques ! Nous devons en être conscients et faire front, malheureusement, nous sommes morcelés, divisés, en concurrence... et cela nous fragilise !

**Christian Dupont** :

Le Conseil Supérieur des Cours Philosophique a été créé, comme je l'ai expliqué, pour répondre à une nécessité du moment ! Je peux vous dire que moi contrairement à ma prédécesseur qui était Maria Arena, j'ai reçu des représentants du Conseil Supérieur. Il y avait un inspecteur de morale, des inspectrices de morale, un inspecteur de religion dont on a parlé tout à l'heure, un inspecteur de religion catholique, un inspecteur de religion musulmane et je pense un troisième inspecteur. Ils m'ont fait le laïus sur la partie commune interconfessionnelle qui est vraiment une partie intéressante. Je pense qu'entendre la voix d'un musulman modéré, entendre la voix d'un catholique qui dit autre chose si on est protestant, catholique ou juif c'est très bien. Je n'ai absolument pas senti de la part de mes 4 interlocuteurs la même détermination à vouloir cela. Et singulièrement, je me souviens, je les vois encore devant moi tous les quatre, certains complètement fermés par rapport à ça. Donc j'ai bien compris qu'il n'y avait pas d'unanimité. Donc, je regrette si j'ai un peu choqué l'un ou l'autre par rapport au Conseil Supérieur des Cours Philosophiques, mais ce que je pense, c'est que quand on demande au Conseil Supérieur qui est un Conseil Consultatif, de répondre comme si il était une autorité politique à ce que propose un mandataire public, je pense qu'effectivement on va avoir la réponse qu'on attend et que l'on espère. Moi je ne l'aurais pas fait.

**Benoît Van der Meerschen** : Merci Ali, juste quelques réflexions pour répondre aux intervenants.

- Pour le Conseil Consultatif, je rejoins M. Dupont et il faut, à un moment, agir ! Avis de minorité ? On est dans des situations religieuses ! Je pense qu'il faut insister sur le fait que c'est quelque chose d'important. Que le principe, en matière des droits de l'homme, c'est toujours la liberté. La liberté religieuse, d'expression tout ce que vous voulez. Mais bien souvent ils peuvent subir des limitations, des exceptions pour autant que celles-ci soient prévues dans une loi, qu'elles répondent à des finalités précises et surtout à une exigence de proportionnalité. Donc même en matière de liberté religieuse on ne peut pas tout faire !

- Alors est-ce que la question est philosophique ou politique moi je pense qu'elle est avant tout pathétique ! Elle est multiple et je pense qu'il faut arriver, et ça rejoindra la deuxième question, à ce qu'on fait au sein du CEDEP, chacun au sein de nos associations, à militer pour cette école qu'on veut, soit celle aussi d'un réseau unique. Parce que je ne suis pas tout à fait d'accord avec Roberto, quand il évoque ses craintes par rapport à une école protestante, aux écoles islamiques qui seraient créées. Moi, elles me dérangent mais autant qu'une école catholique, une école privée ! Je ne fais pas de différences. Il faut sortir de la sinistrose du discours sur l'école publique, il faut arriver à remettre en évidence ses valeurs pour que celles-ci puissent aussi se remettre en question. Et peut-être qu'il y a à apprendre d'autres réseaux, y compris en termes d'organisation institutionnelle, d'autonomie etc. Et puis surtout, il faut sortir du discours absolument mollasson et insupportable de beaucoup de personnes, issues de la mouvance laïque qui disent : « je mets mon enfant à l'école catholique, il n'y a pas de différences, tout ça, c'est dépassé ». Dans notre propre camp, c'est se tirer des balles dans le pied et à la longue, c'est particulièrement fatigant !

**Corinne** :

Je travaille au Centre des Religions et de Laïcité de l'ULB. Je m'intéresse aux propositions de réformes des cours abusivement qualifiés de philosophiques dans les 2 communautés du pays.

Je voudrais d'abord pointer une différence essentielle en Communauté flamande : ils ont supprimé le caractère obligatoire de la fréquentation des cours, l'Article 8 du pacte scolaire. Et ça leur permet effectivement, s'ils arrivent à dégager un consensus politique :

- de généraliser le système de dispenses qui existe actuellement,
- de créer un cours supplémentaire, dont la fréquentation est obligatoire,
- et de vraiment rendre tout à fait facultatif la fréquentation des cours actuels.

Et donc ils sont dans un cadre qui leur permet finalement de mettre en œuvre la proposition du CEDEP s'ils le décident. Je voudrais dire qu'à mon avis une des priorités pour nous en Communauté française devrait justement être de supprimer ce caractère obligatoire qui est finalement plus contraignant que la disposition de l'Article 24 de la constitution.

Mais j'aimerais poser une question à Monsieur Dupont quant à la conjoncture actuelle, la proposition de la ministre Simonet. Parce qu'effectivement, si il ne faut pas perdre de vue l'utopie chère à Benoît, il faut se positionner sur ce qui est sur la table ! Je remarque qu'il y a des laïcs, comme Richard Miller, qui disent: « Il faut s'inscrire dans ce processus initié par la ministre parce que sinon on n'aura rien d'autre ». Mais effectivement, il y a le gros problème à confier à des professeurs de religion, le soin d'enseigner l'éducation à la citoyenneté, le questionnement philosophique et même l'histoire des autres religions !

Il y a un problème au niveau de l'inspection on est d'accord, mais finalement c'est mieux que rien parce qu'on aura au moins une nomenclature commune, à laquelle se raccrocher. Donc ne laissons pas passer cette chance de faire bouger les choses dans une direction qui a, au moins le mérite, de ne pas demeurer dans le statu quo. J'ai envie de dire et politiquement, qu'est-ce qu'il faut faire maintenant ?

Est-ce qu'il faut s'opposer au projet ? Est-ce que il y a une volonté politique de la part du partenaire du CDH au gouvernement à la Communauté française pour s'opposer clairement à cette note ? Ou bien dit-on, haut et fort, ce n'est pas du tout ce qu'on souhaiterait mais finalement, on va quand même voter parce que ça permet un tout petit pas dans la direction du changement ? Voilà ma question toute claire.

**Christian Dupont :** Mais tous les pas en avant peuvent être faits. Mais je crois que je ne vois pas dans quelle mesure on a à légiférer là-dessus. Si on veut faire un référentiel commun qu'on le fasse, qu'ils le fassent. C'est leur liberté. Nous ne pouvons pas leur imposer. Si on veut faire de l'éducation à la citoyenneté qu'ils le fassent. Je pense qu'ils le font déjà. Ce qui me paraît le vrai danger c'est que nous mettions le doigt dans un engrenage où quelque part nous pérennisons ce qui est et que nous renoncions à ce que nous voudrions être et avoir. Mais tous les pas en avant, que les cours philosophiques, les cours religieux veulent faire pourquoi pas ? Mais qui les fassent mais qui les fassent donc. Qu'ils fassent leur référentiel commun. Et on n'a pas même à se prononcer sur le référentiel commun. Mais qu'ils le fassent ! Ils n'ont pas besoin de nous c'est ça qui me gêne moi. A partir du moment où on a besoin de nous quelque part alors là nous on dit : « Voilà maintenant la philosophie c'est terminé, ce débat-là il est terminé ». Bon alors il peut avancer sans le monde politique, c'est ma conviction. Il peut avancer sans le politique. Voilà.

Je voudrais vous poser une question. Je trouve intéressant, évidemment, ce que vous venez de dire par rapport au fait que la Communauté flamande ait renoncé à l'obligation, pourtant la constitution dit : « Les Pouvoirs Organisateurs organisent jusqu'à la fin de l'obligation scolaire les cours ». C'est dans la constitution, 2 heures c'est le pacte !

Donc par rapport à votre question moi je me dis... Richard Miller dit : « Ben si on peut faire des pas en avant qu'on les fasse ». Moi je pense que ces pas en avant-là effectivement qu'on les fasse. Mais on n'a pas besoin de nous pour les faire. Tel quel non ! C'est improvisé, juridiquement pas sûr et, pour moi au niveau de principes fondamentaux comme le respect de la différence entre la sphère privée et la sphère publique, le « je suis citoyen » et « je suis croyant », tout ça cette confusion-là, cela me paraît dangereux.

Mais rien n'empêche, je pense, aux cours de religion de le faire et ils le font déjà. Ils font déjà des activités en commun c'est très bien. Certains nous disent : « Mais vous savez, la citoyenneté nous on donne des cours de citoyenneté, on apprend ça, il ne faut pas croire qu'on donne cours de religion catholique jusque en rétho. Je dis : « Mais alors vous servez encore à quoi » ?

Pour moi, mon vrai point de vue il est là et je le répète : on n'a pas besoin de nous pour le faire. Et si nous, nous le faisons, nous faisons un pas en avant mais singulièrement nous nous bloquons des portes pour l'avenir. Et on entre sur un terrain glissant, très glissant au niveau des principes.

Par rapport à la légitimité de la note, parce que c'est vrai que on lui donne peut-être un poids et un pouvoir qu'elle n'a pas ! Je disais tout à l'heure que dans l'intention de la ministre, effectivement, il y a cette espèce de surenchère qu'il y a au niveau de tout gouvernement où le ministre veut sortir de la législature en ayant un bilan, et il faut que le bilan soit le plus lourd et le plus important qui soit. Ici évidemment quand on analyse la situation de la ministre Simonet, elle pourra mettre une seule plume à son chapeau, c'est d'avoir modifié le décret inscription et de lui avoir fait atteindre un niveau qui ne bougera plus. C'est la seule chose qu'elle a atteint parce que ce décret inscription, c'est même pas elle qui en a eu l'initiative. Pour ce qui est de la note du gouvernement et aux connaissances que j'ai du suivi de ce document-ci, ce document est bloqué et il le restera puisque les autres membres de la composante du gouvernement y sont opposés, et ça, je peux vous le garantir !

### **Chloé Rocourt**

Je suis professeur à la Haute Ecole de Bruxelles, collègue de Nadia pour les mêmes disciplines à savoir Morale, Education à la citoyenneté et philosophie.

Tout d'abord je voudrais vous remercier parce que les intervenants de cette après-midi ont, en ce qui me concerne, dissipé quelques craintes.

J'ai une question pour Monsieur Dupont.

A la haute école de Bruxelles nous avons une formation d'éducation à la citoyenneté et nous formons tous les instituteurs sortant à l'éducation à la citoyenneté. Ce n'est pas une option, ils sont tous y formés. A partir de l'année prochaine les instituteurs maternels le seront également.

Nous devons aller voir ces étudiants en stage et ils ont parfois, je regarde Nadia parce qu'elle fait aussi des visites dans ce cadre-là, ils ont parfois beaucoup de mal à négocier avec leur maître de stage, instituteur, la possibilité de donner 1 heure, sur cinq semaines de stage, d'éducation à la citoyenneté. Or vous l'avez rappelé tout à l'heure il existe un décret à la citoyenneté. C'est aussi mentionné dans le décret missions. Il existe des outils tels que celui-là et nos étudiants y sont formés. Vous l'avez dit, la philosophie, la pratique de la philosophie, l'éducation à la citoyenneté, cela ne s'improvise pas. Donc, il est logique que dans la formation d'enseignant, on les prépare à être des enseignants qui éduquent à la citoyenneté.

La question qui me taraude depuis que je les forme à cette discipline-là est : « Il y a un décret citoyenneté mais rien n'a été mis en place concrètement dans les écoles pour dégager un créneau horaire clair, net et précis, durant lequel tous les enfants, indépendamment de leurs convictions, soient formés à réfléchir, se questionner, argumenter, convaincre, être convaincus.

Enfin, toutes les compétences que vous avez citées tout à l'heure et qui m'ont vraiment rassurée.

Pourquoi est-ce que ce créneau horaire n'a pas été dégagé concrètement, pourquoi est-ce que c'est laissé à la libre initiative alors qu'on sait très bien que la libre initiative dans la plupart des cas ne sera pas mise en place » ?

### **Christian Dupont :**

L'éducation à la citoyenneté est à peu près un débat qui a agité autant que les cours philosophiques.

Puisque on avait les tenants de la thèse l'école elle-même, par son action totale, réelle, globale, est éducatrice à la citoyenneté et il ne faut pas un cours particulier pour ça. Donc c'est un débat qui a longtemps divisé le monde politique et, finalement avec mon collègue, Jean-Marie Léonard, on a déposé une proposition de décret qui a largement inspiré le décret qui a été pris ici par ma collègue la ministre Arena en se disant : « On a beau dire tout ce que l'on dit, l'école est émancipatrice ». Les enfants entrent à l'école primaire un peu comme des petits êtres asociaux, pas socialisés et ils sortent autrement formés mais, ils sortent aussi avec une ignorance crasse du fonctionnement d'un certain nombre d'institutions dans lesquelles ils vivent, que ce soit le monde judiciaire, politique etc. Donc il est important d'avoir cette éducation-là. Donc je suis partisan l'école, dans son action globale plutôt qu'un cours. On a, quand même, fait cette proposition l'aide de Marc Uyttendaele qui l'avait largement inspirée. Effectivement, il faut enseigner un certain nombre de mécanismes fondamentaux de fonctionnement de notre société. Pour ce faire il faut concevoir les outils pédagogiques. Ce que je regrette par rapport à ce manuel-ci, c'est que les outils pédagogiques n'aient pas suivi, qu'on n'ait pas poursuivi le travail singulièrement pour l'enseignement primaire, puisqu'il est adapté aux 2 années du secondaire.

Dans la proposition initiale de décret, il était question d'une étude sérieuse avec un contrôle sérieux des acquis puisqu'on disait : « Cette éducation à la citoyenneté fera l'objet d'une évaluation externe ». Il y avait vraiment une volonté de faire en sorte qu'on ait acquis un certain nombre de connaissances réelles

sur le fonctionnement d'un certain nombre d'institutions. Je pense qu'on ne peut pas sortir de l'enseignement général ou de l'enseignement primaire sans les connaître et, je ne crois pas non plus qu'on ne fasse rien. Donc pour moi, chaque fois que l'on parle des problèmes du monde, chaque fois que des journaux entrent dans l'école, chaque fois qu'on participe à une belle opération humanitaire comme en mène La Ligue des Droits de l'Homme ou Amnesty International, c'est éduquer à la citoyenneté. Il n'y a pas qu'une manière de le faire et je pense qu'on le fait déjà, mais ça devrait être plus systématique et vous avez raison de le faire.

A propos des stages, j'avoue mon incompetence parce que ça se négocie avec les enseignants titulaires du cours mais je serais curieux de voir ce que vous faites, vraiment !

Ali Serghini : Avant de conclure nous allons prendre l'intervention de Cathy Legros.

**Cathy Legros:**

Je viens d'apprendre avec étonnement que du côté flamand, on a supprimé le pacte scolaire ! Qu'est-ce qui nous empêche, du côté francophone de faire comme eux ? Comment est-ce possible alors qu'ils sont plus catholiques que nous ? Ce serait simple de les suivre ! Est-ce naïf ?

Ali Serghini : Christian tu souhaites répondre. Mais d'abord sur la naïveté philosophique peut être très, très féconde. Mais la situation est très différente entre la Flandre et la Communauté française.

**Christian Dupont :**

Dans ma vie j'ai beaucoup discuté de ces questions-là avec mon excellent ami André Antoine puisque lui et moi nous avons fait partie de la commission qui s'est occupée de définir la neutralité et les avantages sociaux. Donc ça remonte déjà à quelques années. Ce qu'est devenu le décret neutralité m'effraie un peu. Les avantages sociaux je pense qu'on a assez bien balisé le terrain. Mais dans une des discussions que l'on a eues avec André Antoine je me souviens que et ça, ça montre le poids quand même qu'il nous a dit : « Mais est-ce que vous croyez un seul instant que l'on aurait régionalisé l'enseignement, en fait communautarisé l'enseignement si on n'avait pas eu la Cour d'Arbitrage et singulièrement le principe d'égalité ». Ce principe d'égalité-là un enfant + un enfant est notre garde-fou. Et donc je pense que l'on a à faire à une communauté chrétienne en Communauté française sans doute plus conservatrice, plus attachée à l'école libre parce qu'ils peuvent croire que l'école est plus menacée. Elle ne l'est plus maintenant. En tout cas elle est en position moins dominante encore que dans la Communauté flamande où 75% de l'enseignement est libre. Donc on ne craint pas grand-chose. Mais en tout cas, toucher au pacte j'ai l'impression qu'on y a déjà touché un peu ici ou là mais très légèrement. Ce n'est pas impossible mais il faut avoir une majorité politique pour le faire. Et la majorité pour faire ça, pour être très honnête, je pense qu'elle est assez frileuse pour des raisons de rapports de forces. Et le rapport de forces, Roberto et Monsieur Van der Meersche en ont parlé, à savoir que non seulement ce n'est pas simplement les « x » députés CDH, c'est aussi les plus de 55% d'enfants de l'enseignement libre, ça pèse. !

**Benoît Van der Meerschen**

Il y a un autre élément qui est spécifique à la Communauté flamande que nous ne connaissons pas encore, on est dans un chantier qui à mon avis va encore durer quelques années. Ils sont dans une révolution copernicienne par rapport à l'organisation même de l'enseignement en Flandre. Ils appliquent ce qu'on appelle le cadre européen de certification qui est figé dans un décret chez eux depuis deux trois ans et qui organise leur enseignement en huit niveaux. Huit niveaux avec des descripteurs clairement établis. Et donc ils travaillent de la maternelle jusqu'à la fin de la scolarité en terme de qualité. Autrement dit, ils se créent des objectifs qu'ils doivent atteindre. Au contraire de chez

nous, on a un service d'inspection inter réseau qui vérifie si on atteint bien les socles de compétences. En Flandre ils se fixent des objectifs, par exemple dans une école d'atteindre un certain niveau de réussite. S'ils n'arrivent pas à ce niveau, l'inspection intervient et essaye de comprendre avec l'équipe pédagogique ce qu'il s'est passé. On est véritablement dans une autre réflexion qui va tellement loin qu'en Flandre l'enseignement de la Communauté flamande est autonome. Il est organisé, comme l'a très bien dit Monsieur Dupont, sous forme d'un service séparé, la Gestion Administrative Séparée. Le PO n'est plus en liens directs avec le ministre de l'enseignement en Flandre, c'est une organisation tout à fait spécifique.

Il faut savoir que ce qui est souvent présenté comme un modèle à savoir l'organisation du GO par rapport à notre enseignement de la Communauté Française, ce modèle, les représentants de la Communauté Flamande s'en plaignent car plus personne ne s'intéresse à eux. Et en plus, ils sont traités exactement comme dans les autres réseaux, à l'exception de l'administration qui reste payée globalement par la communauté sur base du nombre d'administratifs présents avant la communautarisation et pour les bâtiments scolaires. Pour le reste, ce sont les mêmes dotations ». Donc il y a vraiment des risques.

**Christian Dupont :**

Oui peut-être deux trois réflexions pour répondre à cette dernière interpellation.

Alors je ne sais pas si on est dans deux pays différents, comme le dit souvent Monsieur De Wever, en attendant je pense cette question est vraiment très large. On ne peut pas s'empêcher de se dire, et je vais être délibérément provoquant, ce n'est pas difficile de trouver une unanimité parlementaire pour voter une loi interdisant la burqa mais c'est beaucoup plus difficile de trouver des politiques qui ont envie de réformer le pacte scolaire ! Entendons-nous bien ! Je suis évidemment contre ces prisons mobiles que sont ce type de vêtement. Ceci étant les rapports de forces changent. Et peut-être davantage maintenant qu'on ne l'imagine ! Qui a analysé l'accord gouvernemental a bien vu tout ce qui est prévu en termes de dé-fédéralisation de pas mal de matières, très peu de précisions malgré tout quoi qu'il y ait tout un volet sur le côté budgétaire de ce que ça va coûter et autre. Il y en a qui vont morfler. Il y en a qui vont morfler certainement à la Région Bruxelloise. Et je pense que non pas pour des raisons idéologiques mais certainement pour des raisons pragmatiques financières, ce système d'enseignement tel qu'il est organisé aujourd'hui ne pourra pas tenir. C'est peut-être aussi un vœu pieux !

Ali Serghini :

Voilà c'est une constatation qui est lucide et en même temps cruelle.

Je fais peut-être deux trois remarques.

N'attendez pas de moi des conclusions même si elles ont été avancées. Je crois juste une réflexion peut-être qui s'adresse à Hélène qui a un peu voulu opposer politique et philosophique.

Cela me fait penser à ceux qui opposent une laïcité philosophique à la laïcité politique. Ce n'est vraiment pas mon option, je pense qu'il y a une laïcité qui peut se décliner soit en termes philosophiques ou bien en termes politiques. De même que il n'existe pas de politique qui ne soit soumise et qui ne pourrait être soumise à un questionnement philosophique pareillement il n'y a pas de philosophie qui ne s'inscrive préalablement dans un contexte politique.

Alors pour le reste, la proposition de Madame Dominique Simonet nous a donné l'opportunité de réfléchir. Quand je dis réfléchir, nous avons pratiqué l'effet de miroir mais ça ne suffit pas de se regarder, nous avons pris conscience de la place de l'enseignement dans la société, ça a été dit notamment par Hélène. La place de la science a été soulignée et celle de la raison ou des raisons, c'est à dire des rationalités telles qu'elles peuvent être comprises historiquement dans l'enseignement. Aussi la place de la morale comme discipline dans notre enseignement et enfin la place de la religion soit au sein



de notre enseignement organisé, soit au sein tout simplement de la société. J'ai l'air d'effleurer ces questionnements, ils sont fondamentaux et j'imagine, je n'en doute pas, qu'ils sont au cœur de vos réflexions.

Alors nos cours de morale, leur organisation sont, Vincent l'a expliqué superbement ce matin, comme un des symptômes fondamentaux de notre système éducatif qui lui-même renvoie à la place que nous laissons, que nous accordons à l'enseignement, c'est-à-dire tout cela traduit tout simplement la santé de notre société et de sa démocratie. Donc la proposition Simonet, je ne fais que traduire ce que vous avez dit, elle n'a pas été applaudie, c'est le moins qu'on puisse dire.

Elle entraîne une série de questions par les impossibilités pratiques qu'elle indique. Impossibilités pratiques et aussi impossibilités principielles.

Enfin notre travail va se poursuivre de multiples façons. Entrevue et le Centre d'Action Laïc du Brabant Wallon seraient tout à fait heureux d'accueillir vos interventions, vos discussions et nous trouverons une formule pour continuer ce travail, qui n'est pas terminé, loin s'en faut.

A propos du caractère obligatoire, Cathy vient encore de soulever la question et cette espèce de différence entre la Flandre et la Communauté française. Il nous faut creuser cela. La réduction des horaires puisque il est fait obligation à la communauté, aux communautés d'offrir ce cours de religion et de morale non confessionnelle mais on ne dit pas si c'est 2 heures si c'est 4 heures si c'est 3 heures. On ne dit pas si c'est dans la plage horaire hebdomadaire traditionnelle ou bien si on ferait par exemple, pourquoi pas, des cours de religion le dimanche matin. Après tout, on peut faire d'une pierre deux coups. C'est peut-être une proposition. Bref on a bien constaté que c'était peut-être comme pensent certains, un pas en avant mais il y a des pas qui s'avèrent être des reculades soyons-en conscients ! Voilà, je termine en remerciant bien sûr la maison ici, Hypathia qui nous a accueillis, le Centre d'Action Laïc du Brabant Wallon, Annick Bouïoukliev qui a entamé travaux ce matin, Vincent, Nadia, Robert, Bernadette, Patricia, Benoît et Christian Dupont. Merci à Elsa qui, pour Entrevue, a assuré la préparation, merci à Benjamin l'homme de la technique. Et merci à Renée qui nous a concocté ce buffet, merci à Paul Knudsen et merci à vous tous et à très bientôt.

=====